
Adresse du conseil général de la commune de Longjumeau (Seine-et-Oise) invitant la Convention à frapper les conspirateurs et leurs complices, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Longjumeau (Seine-et-Oise) invitant la Convention à frapper les conspirateurs et leurs complices, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 149;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22709_t1_0149_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

reconnaissance nous vous avons vu, au milieu de tous les dangers, immobiles à votre poste, frapper d'une main hardie toutes ces têtes criminelles ! Restaurateurs de la liberté, au 10 août, contre le tyran couronné, au 31 mai contre les différentes factions qui divisaient la représentation nationale, vous l'estes encore devenus, à la journée du 9 thermidor, contre ces nouveaux Cromwells qui voulaient se partager la République. Ah ! montagnards courageux et inflexibles ! Que de grâces nous avons à vous rendre et avec quel enthousiasme nous célébrons vos victoires et votre résistance à cette oppression périlleuse ! Frappés, il en est tems, avec ce même courage et la même promptitude toutes les têtes conjurées, tous les ennemis de l'intérieur que nous nourrissons encore dans les maisons d'arrêt. Plus de trêve pour cette classe d'hommes qui s'irigent (*sic*), à l'instar des trois triumvirs, en tirans des départements, et qui mettent continuellement leur volonté particulière à la place de celle de la loi et de la justice. Qu'il n'y ait plus, sur le sol de la République, que l'homme de bien, le bon citoyen, le bon ami, le bon époux, le bon père, et l'homme enfin qui respecte la propriété de son voisin, et qui ne s'écarte jamais du principe *qu'il faut faire à autrui ce qu'on voudrait qui nous fût fait*.

Rétablisés dans le cœur des patriotes ce courage, cette énergie et cette quiétude du bien, que Robespierre et ses agens disséminés dans toute la République, en avaient enlevés; et frappés avec force ceux qui les ont dénoncé, persécuté, et soumis à tous les égaremens du peuple, qu'ils avaient eu le soin d'exaspérer. Des principes républicains et leur pratique; voilà la morale avec laquelle la République deviendra impuante; Voilà celle que nous avons pratiquée jusqu'ici et que nous ne cesserons de pratiquer sous vos auspices. Vous ne cesserez d'être le centre commun de toutes nos affections; nous continuerons de surveiller avec la plus vive ardeur tous les détracteurs de vos loix et les oppresseurs de la liberté et de l'égalité; en un mot, vous serez nos régulateurs, et nous, vos amis, vos défenseurs et les fidèles dépositaires de vos décrets.

Vive la République; vive la Montagne. Périssent à jamais tous les tyrans et leurs suppôts ! S. et F.

DESRUELLE, LOUVIERS, RENAUD, JORISSIER, VUX,
DUFOUR [et une signature illisible].

52

Le conseil général de la commune de Longjumeau, district de Versailles (1), invite la Convention nationale à continuer de déjouer les complots liberticides, de frapper les conspirateurs et leurs complices. Il proteste de son dévouement à la patrie et à la représentation nationale.

(1) Seine-et-Oise.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Longjumeau, 12 therm. II] (2)

Citoyens législateurs,

Le conseil général de la commune de Longjumeau, district de Versailles, a frémi d'horreur en apprenant la conspiration que vous venez heureusement de déjouer. Continuez, citoyens législateurs, de frapper ces sélérats et leurs complices, qui, par leurs intrigues et sous le masque du patriotisme, vouloient asservir la République en lui donnant un tirant, et égorger les patriotes. Que la massue nationale tombe sur les têtes qui ont sut concourir à ces exécrables projets. Trop long-temps la Convention nationale a eu à combattre des factions qu'elle a sut anéantir : que la punition des traîtres soit un exemple terrible pour ceux qui oseroient les imiter. Restés à votre poste jusqu'à ce que tous nos ennemis soient terrassés; quand à nous, nous ne cesserons de vous être dévoués et de faire exécuter vos décrets. S. et F.

CHARLES (*maire*), BRUNET (*off. mun.*), BOYSSOU (*notable*), SACHÉ (*notable*), MARLIEZ (*off. mun.*), SOUVIGNY (*notable*), BOUCHET (*notable*), MAUREIX (*notable*), POULET (*agent nat.*), NOËL (*notable*), SALMON (*off. mun.*), C. NICOT (*notable*), ROGER (*secrét.*).

53

Les administrateurs du district de Mont-Armance (3), département de l'Yonne, félicitent la Convention nationale pour avoir sauvé encore une fois la République, l'invitent à rester à son poste, et jurent de ne connoître que les principes et non les individus.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Mont-Armance, 13 therm. II] (5)

Citoyens Représentans,

Il existoit donc encore des traîtres dans votre sein ! Et ces monstres, qui l'auroit cru ? étoient membres d'un comité en qui vous aviez mis toute votre confiance. Vous les avez punis aussitôt que découverts, nous vous en félicitons, et rendons grâces à l'Être Suprême qui veille jour et nuit sur les destinées du peuple qui a juré d'être libre.

Continuez vos glorieux travaux; nous croirons y participer efficacement en faisant suivre ponctuellement les loix que vous nous donnerez. Vive la République. Vive la Convention !

(1) P.-V., XLIII, 24. Mention dans Bⁿ, 26 therm. (2^e suppl').

(2) C 312, pl. 1242, p. 35.

(3) Ci-devant Saint-Florentin.

(4) P.-V., XLIII, 24. Mentionné par Bⁿ, 26 therm. (2^e suppl'); J. Fr., n^o 679; J. Sablier, n^o 1479.

(5) C 312, pl. 1242, p. 31.